



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/61

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne - SDEHG – Rénovation des coffrets électriques de la fête foraine rue du Somport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la Commune en date du 17 janvier 2019 concernant la rénovation du réseau et des coffrets prises rue du Somport, opération référence 11 AS 341/342, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- **11 AS 341 – électricité** :
 - Vérification et reprise, le cas échéant, d'une partie du réseau souterrain en défaut
- **11 AS 342 – coffrets forains** :
 - Dépose des coffrets forains vétustes existants
 - Pose de nouveaux coffrets forains aux emplacements existants

Le nombre de connexion possibles à partir des nouveaux coffrets doit être au moins égal à l'existant.

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le **27 MAI 2019**

ID : 031-213105612-20190524-D2019_61-DE



Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

➤ 11 AS 341 – électricité :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	19 404 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	8 316 € TTC
Total	27 720 € TTC

➤ 11 AS 342 – coffrets forains :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	19 250 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 712 €
Total	34 375€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 341/342,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 341/342,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

- Transmis le **27 MAI 2019**
- Affiché le **27 MAI 2019**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ

